

Deuxième séance, mercredi 23 mars 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret N° 236 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Postulat P2034.08 Moritz Boschung/André Ackermann (soutien du canton aux communes bilingues); prise en considération. – Motion M1098.10 Fritz Glauser/Michel Losey (initiative cantonale: maintien du Haras national d'Avenches); prise en considération. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat MA4020.10 Xavier Ganiot/Vincent Brodard/René Thomet/Bernadette Hänni/Nicolas Repond/Raoul Girard/Nicolas Rime/Pierre Mauron/Andrea Burgener Woeffray/Bernard Aebischer (sauver nos lignes régionales); retrait. – Motion M1105.10 Jean-Louis Romanens/Jean-Pierre Siggen (introduction d'une amnistie fiscale cantonale); retrait. – Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs); prise en considération. – Elections.

Ouverture

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Pascal Andrey, Markus Bapst, Charles Brönnimann, Claudia Cotting, Alex Glardon, Benoît Rey, André Schoenenweid et Emanuel Waeber.

Sans justification: Raoul Girard.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. Ich freue mich, die zweite Sitzung der Märzsession 2011 zu eröffnen.

Communications

La Présidente. Je vous informe que la séance du Club environnement, prévue aujourd'hui, n'aura finalement pas lieu.

Projet de décret N° 236 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/CVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 91 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 74 dossiers, ce qui représente 103 personnes qui vont obtenir la nationalité suisse. 17 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Deux requérants ne se sont pas présentés devant la Commission. Cinq présentaient d'importantes lacunes dans la connaissance de nos institutions. Une personne a eu des problèmes avec la justice de notre canton et est sous le coup d'une condamnation. Deux requérants de deuxième génération ont été convoqués devant la Commission des naturalisations au vu des rapports de police qui les concernent. Deux requérants ne remplissent pas leurs obligations publiques et ont, soit d'importants retards dans le paiement de leurs impôts, soit des dettes importantes auprès du Service social. Deux dossiers ont été retirés pour laisser le temps de contrôler le respect des principes constitutionnels et fondamentaux ainsi que du mode de vie en Suisse. Enfin, pour trois dossiers, le Service des naturalisations est en attente des dossiers de l'état civil.

La Commission des naturalisations, ayant fait son travail, constate que presque toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. Je dis bien «presque» parce qu'une erreur s'est glissée dans le projet de décret. Le N° 28, M^{me} Imeraj Arbreshë, n'a pas reçu un préavis positif de la Commission et ne doit par conséquent pas figurer dans le décret. Nous vous proposerons donc, à la lecture de l'article premier, de retirer le N° 28 du décret.

Mis à part cette modification, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter avec la modification proposée par la commission.

J'aimerais maintenant saluer la présence à la tribune de M. et M^{me} Ben Yacoub, le N° 7 du décret. (*Bravo!*)

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le président. J'informe le Grand Conseil que les séances de promesse solennelle que nous organisons quatre fois par année sont des séances qui sont pleines d'une

¹ Message pp. 454ss.

très grande ferveur. Les nouveaux naturalisés nous sont très reconnaissants de les organiser, comme l'a voulu le Grand Conseil dans la modification de la loi.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Comme annoncé, nous vous demandons de retirer le N° 28 du décret.

– Modifié.

ART. 2, 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen de ce décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 79 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 79.*

S'est abstenu:

Neuhaus (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

Postulat P2034.08 Moritz Boschung/André Ackermann (soutien du canton aux communes bilingues)¹

Prise en considération

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Nicht ohne eine gewisse Emotion ergreife ich heute das Wort, um das Postulat, das unser ehemaliger Kollege Moritz Boschung und ich gemeinsam verfasst haben, zu verteidigen. Wie Sie wissen, ist leider Moritz im Oktober des letzten Jahres verstorben. Er war ein überzeugter Verfechter der Zweisprachigkeit unseres Kantons und das Ziel unseres Postulates ist es, die Möglichkeit einer Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden in unserem Kanton durch den Staat zu analysieren.

Je remercie le Conseil d'Etat qui propose d'accepter ce postulat. La mise en place de la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues, concrétisée par l'ordonnance fédérale y relative du 4 juin 2010, prévoit une aide financière pour les cantons bilingues, donc pour notre canton. Il m'apparaît donc justifié que par analogie notre canton étudie la possibilité d'une aide financière aux communes bilingues pour faire face aux coûts liés au bilinguisme pour lesquelles une telle aide n'est pas prévue par l'ordonnance fédérale. Pour cette raison, je vous invite à accepter notre postulat.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues feu Moritz Boschung et André Ackermann demandant au Conseil d'Etat de prévoir la possibilité d'un soutien financier du canton aux communes qui se déclarent bilingues.

Pour notre groupe, le bilinguisme est de toute évidence l'un des grands atouts de notre canton. Dans ce sens, nous ne pouvons que nous réjouir que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur les langues, le canton de Fribourg puisse bénéficier d'un soutien financier de la Confédération, en particulier pour l'Institut de plurilinguisme de l'Université et la HEP ainsi que pour l'exécution d'un certain nombre de tâches telles que des travaux de traduction et de formation. Partant de ce constat, si l'on a vraiment la volonté politique de promouvoir le bilinguisme en nous profilant encore davantage dans ce domaine, il apparaît judicieux que le canton, dans le cadre de la concrétisation des principes figurant à l'article 6 de notre Constitution cantonale, fasse de même en faveur des communes qui pratiquent et encouragent le bilinguisme, indépendamment d'ailleurs du fait de savoir si ces communes sont officiellement bilingues ou non. En effet, appliquer le bilinguisme engendre des coûts supplémentaires, administratifs et scolaires notamment, pour les communes concernées qui vivent à la frontière des langues. Dans ce sens, une compensation partielle de ces coûts par un soutien cantonal serait certainement la bienvenue et encouragerait ces communes à s'engager davantage encore en faveur de cette

¹ Déposé et développé le 19 juin 2008, BGC pp. 1118 et 1119; réponse du Conseil d'Etat le 8 février 2011, BGC pp. 724ss.

richesse culturelle de notre identité fribourgeoise, qui doit être considérée comme une chance à saisir.

C'est dans ce sens que notre groupe, tout en étant conscient qu'il convient de ne pas trop légiférer dans ce domaine, accepte ce postulat et qu'il attend d'ores et déjà avec impatience le rapport qui s'ensuivra.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das vorliegende Postulat und die Begründung und die Antwort des Staatsrates eingehend diskutiert. Wir sind aber grossmehrheitlich zum Schluss gekommen, dieses Postulat zurückzuweisen.

Warum? Mit einer finanziellen Unterstützung dieser Gemeinden besteht die Gefahr einer verordneten oder allenfalls auch einer künstlich produzierten Zweisprachigkeit. «Bilinguismus» muss gelebt und nicht verordnet werden. Die Auflistungen in der Antwort des Staatsrates bilden dazu gute Ansatzpunkte. Kommt dazu, dass im Verständnis des Romand und des Deutschsprachigen der Begriff «bilingue» nicht ganz gleich gewertet und gewichtet wird. Wenn ich hier als Grossrat des Seebezirks spreche, kann ich Ihnen versichern, dass in unserem Bezirk diese gelebte Zweisprachigkeit – sei es privat, in Vereinen oder auf politischer Ebene – sehr bereichernd ist und als Selbstverständlichkeit empfunden wird. Zwischendurch kann sie auch amusant und weiterbildend sein.

Unsere beiden echten zweisprachigen Gemeinden Courtepin und Courgevaux oder eben Gurwolf haben nach meinem Wissen auch noch nie um eine finanzielle Unterstützung nachgefragt. Gelebte Zweisprachigkeit ist Bereicherung. Oder möchten Sie, dass z.B. die beiden Gemeinden im Vully, wo bekannterweise sehr viele Berner an der Freiburger Riviera wohnen, dass diese Gemeinden aus finanziellem Anreiz als zweisprachig erklärt würden?

In diesem Sinne bitte ich Sie, das Postulat abzulehnen.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Selon l'article 21 de la loi fédérale sur les langues, la Confédération accorde, dans le cadre des crédits alloués bien sûr, des aides financières aux cantons plurilingues, Berne, Fribourg, Grisons et Valais, pour leur permettre d'exécuter leurs tâches particulières qui sont la création des conditions et des moyens adéquats permettant aux autorités politiques, judiciaires et administratives d'effectuer leur travail plurilingue.

Soweit das Gesetz. Im Kanton Freiburg haben wir eine ganze Reihe von Gemeinden, die auf der Sprachgrenze liegen; in denen deutsch- und französischsprachige Leute wohnen, einmal in der Mehrheit, einmal in der Minderheit. Dieses zweisprachige Gebiet geht von Murten, Merlach, Courgevaux, Courtepin bis hin nach Freiburg und Marly. Es beginnt auch schon im Vully. Manchmal ist diese Grenze, dieses Gebiet auch noch viel breiter.

In allen diesen Gemeinden erfolgen gewisse Dienste schon heute und schon lange und seit Hunderten von Jahren in beiden Sprachen. Anders ginge ein Zusammenleben gar nicht. Der Umfang des zweisprachigen Angebots hängt von der Grösse der jeweiligen Min-

derheit ab, aber auch stark vom Gespür, der Grosszügigkeit oder der Offenheit der einzelnen Gemeinde ab und soll auf keinen Fall von oben verordnet werden. Das ist gelebte Zweisprachigkeit. Zweisprachigkeit als «Service Public», der tief geht, wenn er vorhanden ist, aber noch viel mehr, wenn er fehlt.

Diese Gemeinden sollten sich alle als zweisprachig erklären, wie gross auch immer ihr Engagement in der Zweisprachigkeit ist. Sie sollen ihren Standortvorteil nach aussen zeigen und diesen Vorteil als Wohnort und für Unternehmen aktiv mitteilen. Die Angehörigen beider Sprachen sollen sich auf dieser Sprachgrenze zu Hause fühlen. Jede Gemeinde weiss sehr genau, wie weit sie diese zweisprachigen Dienste leisten kann und will. In diesem Sinn wirkt sich Zweisprachigkeit als Zeichen der Achtung und der Wertschätzung der Minderheit aus.

Zweisprachigkeit kostet. Das eidgenössische Parlament hat für die Unterstützung der vier Kantone in ihren Bemühungen, die Bevölkerung in zwei oder drei Sprachen zu bedienen, neu eine gesetzliche Grundlage geschaffen. Es gilt nun, Projekte vorzulegen, mit denen bei den Bundesbehörden Geld abgeholt werden kann, wie es das neue Gesetz vorsieht. Das Geld soll auch diesen zweisprachigen Gemeinden für ihren Mehraufwand für die Zweisprachigkeit zu Gute kommen.

Die Sozialdemokratische Fraktion empfiehlt aus diesen Gründen dieses Postulat zur Annahme.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a discuté avec attention de ce postulat. Nous relevons l'importance du bilinguisme pour notre canton. Cette richesse pluriculturelle partagée entre les mondes germanophone et francophone représente des atouts pour le développement économique et social de ce canton. Nous rappelons que tous ceux qui, vu de l'extérieur, imaginent notre canton traversé d'une barrière de röstis sachent que pour le peuple fribourgeois, ses autorités, ses institutions, la barrière n'existe pas! C'est plutôt un caquelon géant qui nous réunit toutes et tous autour d'un bon mélange moitié-moitié, moitié suisse allemand, moitié romand, image et symbole de ce canton, de partage, de solidarité, de convivialité et de plaisir. Pour un bilinguisme vivant, richesse de ce canton, acceptons ce postulat.

Marbach Christian (*PS/SP, SE*). Wie Kollegin Hänni bereits mitgeteilt hat, wird unsere Fraktion diesem Postulat natürlich zustimmen.

In diesem Saal wurde in den letzten Jahren mehrfach auf die Wichtigkeit und die Bedeutung der Zweisprachigkeit in unserem Kanton hingewiesen. Es erübrigt sich, hier die Begründungen zu wiederholen.

Es scheint mir aber wichtig, und ich möchte nochmals betonen, wie das auch Kollege Bourgknecht gemacht hat, dass auch Gemeinden, welche sich nicht explizit als zweisprachig bezeichnen, ihrer Bevölkerung aber trotzdem gewisse Massnahmen zur Förderung oder zum besseren Verständnis der Partnersprache anbieten, von einer gewissen Finanzhilfe profitieren können sollten. Dieses Postulat bietet dem Staatsrat die Möglichkeit, den Rahmen für eine solche Unterstützung zu definieren. Meiner Meinung nach gilt es zu prüfen,

inwieweit die unter Punkt 4 der Antwort des Staatsrates aufgeführten Aufgaben auch für andere Gemeinden erstrebenswert sein könnten und wo eine finanzielle Unterstützung diesbezüglich angebracht wäre. Ich bitte den Staatsrat, diese Überlegungen in seinen Bericht einzubeziehen.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche rejoint les préoccupations des requérants et vous recommande d'accepter leur postulat. Il se positionne de la manière suivante sur les demandes qu'il formule et sur les réponses du Conseil d'Etat. Une chose a particulièrement étonné les membres du groupe Alliance centre gauche, c'est qu'il y ait besoin de ce postulat en 2011. Cela veut dire que le canton pour l'instant, par rapport au bilinguisme, a beaucoup de retard. Le bilinguisme est une spécificité de notre canton, un atout incontestable pour lui. Nos autorités l'utilisent régulièrement pour profiler Fribourg sur la scène nationale et internationale. Mais le bilinguisme a un prix. L'engagement de personnel supplémentaire, les traductions et le papier nécessaire à l'impression de publications bilingues, le coût de fabrication de plaques affichant le nom des rues en deux langues, plaques à l'évidence plus grandes et donc plus chères que celles formulées en une langue, sont quelques éléments chargés de démontrer les efforts particuliers que consentent les communes bilingues. Ces communes – c'est pour nous une évidence – doivent être soutenues dans leur démarche par l'Etat en application du mandat qui lui est confié par la Constitution cantonale.

Dans ce sens, la réponse du Conseil d'Etat nous laisse actuellement sur notre faim. Si le Conseil d'Etat mentionne au point 2 l'inutilité de compléter la législation actuelle dans le domaine du bilinguisme, s'il mentionne le débat du Grand Conseil d'octobre 2010 sur l'enseignement de la langue partenaire – débat au cours duquel nous avions eu l'occasion de dire que nous estimions que le canton n'en faisait pas assez et pas assez vite –, il ne propose aucune piste capable de nous renseigner pour l'instant sur la manière dont il entend, lui le canton, mettre en œuvre le mandat constitutionnel et, par son action, apporter son soutien aux entités bilingues. Les seuls éléments concrets cités dans la réponse du Conseil d'Etat concernent les apports de la Confédération et non du canton.

Nous attendons de la part de ce dernier un véritable engagement dans le domaine du bilinguisme. Nous demandons, si le postulat est accepté, que le canton propose dans son rapport la liste des mesures concrètes qu'il entend mettre en œuvre pour répondre aux demandes précises des postulants, ce qu'il ne fait pas pour l'instant, et pour inciter les communes à s'engager plus avant dans la voie du bilinguisme. Nous attendons que le Conseil d'Etat chiffre le coût de ces mesures. Nous sommes heureux pour le reste que le canton s'appuie sur la loi fédérale sur les langues et cherche, dans les domaines où cela est possible, à s'associer l'aide de la Confédération.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). C'est effectivement un postulat intéressant et important qui nous est proposé aujourd'hui et nous ne pouvons que le soutenir. Je

voudrais, cependant, faire deux remarques principales en ce qui concerne notamment la réponse du Conseil d'Etat.

Tout d'abord, la première remarque concerne la notion de commune bilingue. Il est effectivement difficile actuellement de savoir ce que l'on entend exactement par commune bilingue puisque cela n'est défini nulle part. Ma deuxième remarque concerne les communes qui sont très nettement pas bilingues – si vous me passez l'expression – mais qui œuvrent de manière tangible pour la promotion du bilinguisme. A ce stade-là, il me paraît important que ces communes-là, qui font un effort réel pour introduire le bilinguisme sur leur territoire, pour soutenir même les habitants ou les enfants de la langue partenaire, puissent également bénéficier de ces mesures d'aide et de mesures concrètes et ciblées.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Zweisprachigkeit sollte gelebt werden. Wenn ich mich hier im Saal umschaue, bin ich einer der wenigen, der die Simultanübersetzung am Ohr hat. Ich bin 70 Jahre alt. Ich stelle um: Deutsch – Französisch – Deutsch. Ich lerne noch mit 70 Jahren. Aber ich stelle fest: Es wird nicht gelebt. Ich bin Mitglied des deutschsprachigen Vereins. Diese Simultanübersetzung kostet uns 200 000 Fr. im Jahr. Was nützt alles Geld ausgeben, wenn es nicht gelebt wird? Daher werde ich Nein stimmen.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'associe aux propos de M. le Député Ackermann sur l'apport au bilinguisme de M. le Député Moritz Boschung.

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont les mieux placés pour savoir que le bilinguisme a de gros avantages mais qu'il a aussi un coût. Le Conseil fédéral, il faut le rappeler ici, n'a pas montré beaucoup de conviction à mettre en pratique la loi sur les langues et il a fallu que le Parlement fédéral, notamment par des élus fribourgeois, oblige le Conseil fédéral à agir. Il faut rappeler aussi, puisque j'ai eu la chance de suivre les travaux de la *Tripartite Konferenz Bund, Kantone, Städte* depuis l'an 2000, que même le canton trilingue des Grisons avait peur de perdre le soutien qu'il avait déjà. Donc ça n'était pas si simple d'introduire une aide aux cantons bilingues, Berne, Valais et Fribourg. Cela a heureusement été fait!

Le canton de Fribourg a mis l'accent sur l'obtention de l'Institut du plurilinguisme comme centre de compétences scientifiques et il l'a obtenu; nous étions en concurrence avec Bienne. Une partie de cet argent est destinée à promouvoir cet Institut. L'aide aux communes bilingues en tant que telle n'est pas prévue par la Confédération mais le rapport sur le postulat devrait clarifier tout cela.

Pour des réponses aux interventions de certains députés: je répète à M. Marbach que la loi fédérale ne prévoit pas d'aide aux communes; à M. le Député Suter qui dit qu'on a beaucoup de retard, la Confédération vient de mettre en œuvre cette loi sur les langues. Comme je l'ai dit, il a fallu beaucoup la pousser. Le Conseil d'Etat est aussi décidé à mettre en œuvre la Constitution cantonale. Il faut rappeler ici que l'article qui parle des langues dans la Constitution a été rédigé

par le Conseil d'Etat lui-même et qu'il avait obtenu ensuite l'aval de la Constituante. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas légiférer là où il n'y a pas de besoins. Il fait confiance au pragmatisme des communes qui sont en première ligne et, pour l'instant, cette méthode nous paraît la meilleure. Nous conseillons les communes quand elles nous le demandent. Nous discutons avec la Poste quand la Poste a des questions – ça vient d'être le cas pour l'une ou l'autre commune du district du Lac – et nous entendons travailler avec pragmatisme.

Quant au reproche de M. le Député Suter que la réponse n'apporte pas de pistes sérieuses, il faut rappeler ici qu'on est dans l'acceptation d'un postulat et que c'est le rapport qui en dira davantage. On nous a suffisamment reproché de mélanger acceptation du postulat et rapport pour qu'aujourd'hui on s'en tienne simplement à l'acceptation du postulat.

Le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat et c'est dans le rapport qu'on aura les pistes souhaitées.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 15. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour lui donner la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 15.*

S'est abstenue:

Peiry C. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Motion M1098.10 Fritz Glauser/Michel Losey

(initiative cantonale: maintien durable du Haras national d'Avenches)¹

Prise en considération

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La légèreté avec laquelle le Conseil d'Etat répond à notre motion me laisse perplexe et quasi sans voix. Comment une autorité cantonale peut se permettre de se cacher derrière une seule réflexion qui est en plus contestable dans le sens où l'argumentation n'est pas durable dans le temps. En effet, le Conseil d'Etat répond que ce dossier a trouvé déjà son épilogue suite à différentes interventions parlementaires fédérales et que le Conseil fédéral, compte tenu des comptes 2010 meilleurs que prévus, a décidé de suspendre son programme de consolidation. Ce qui me surprend le plus dans cette réflexion, c'est la méconnaissance du fonctionnement des institutions fédérales. Comment peut-on se fier au seul fait que grâce à des comptes plus porteurs une année, plus aucune velléité de la part du Conseil fédéral ne sera avancée pour opérer des coupes financières sur le Haras national d'Avenches ces prochaines années. C'est une énorme tromperie ou c'est d'une naïveté crasse. D'autre part, je suis également étonné de voir le temps que le Conseil d'Etat fribourgeois a pris pour prendre position sur cet objet. C'est impressionnant, quasi une année. Il semblerait que l'analyse de l'urgence du dossier ne soit pas fait selon la même échelle entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif cantonal. Le Haras national d'Avenches se trouve à 15 kilomètres de la capitale fribourgeoise, en plein cœur de la Broye. Cette véritable institution est un centre de compétences reconnu au-delà de nos frontières nationales. Ce Haras national forme des apprentis chaque année dans des filières qui ont quasi disparu de notre économie. Ce maintien de connaissances et de compétences doit être conservé et le Haras national permet de le faire. Ceci à un prix équitable qui est convenable car c'est une enveloppe budgétaire fixe chaque année. De plus le maintien de la race des Franches-Montagnes, seule race chevaline d'origine suisse, serait très pénalisé par cette suppression. Elle remettrait en question les engagements pris par notre pays dans le cadre de la convention de Rio sur la biodiversité. D'autre part la conséquence serait fâcheuse avec la perte de plus de 60 employés qui seraient tout simplement mis au chômage. Ce serait un grand manquement dans la formation apportée actuellement par le Haras auprès de nos jeunes. La Broye est une région qui vit avec son Haras national. Nous sommes fiers d'avoir ce Haras dans notre région. C'est une carte de visite importante non seulement sur le plan économique mais également sur le plan touristique. Toute prise de position politique en faveur du maintien du Haras national d'Avenches n'est pas inutile et montre que nous sommes non seulement attachés à notre Haras, mais que nous voulons une continuation de cette activité à long terme dans notre région. C'est pour cette raison que je vous demande de

¹ Déposée et développée le 21 mai 2010, BGC p. 878; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2011, BGC pp. 720ss.

soutenir notre motion qui a toujours sa raison d'être et sa résonance politique vis-à-vis de l'extérieur de nos frontières encore aujourd'hui.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de nos collègues Glauser et Losey. Nous ne répéterons pas tout le bien que nous pensons du Haras fédéral d'Avenches, le débat ayant déjà eu lieu dans cette enceinte lors de la résolution que notre Parlement a acceptée au printemps 2010. Nous sommes sensibles à l'importance du Haras fédéral d'Avenches et c'est pour cette raison que nous avons accueilli avec une grande satisfaction la décision du Conseil fédéral qui a donc décidé de suspendre son programme de consolidation. De plus, et c'est important, plusieurs interventions parlementaires au niveau fédéral demandent la suppression du côté potestatif de l'article 147 de la loi sur l'agriculture, ce qui correspond exactement à ce que demandent les motionnaires Glauser et Losey. Il apparaît donc clairement que la motion qui nous occupe aujourd'hui n'aura pas d'impact sur les procédures engagées au niveau fédéral. Par conséquent, nous pensons qu'il aurait été judicieux que les motionnaires retirent leur motion mais puisque tel n'est pas le cas et dans le seul but de montrer une nouvelle fois notre soutien au Haras fédéral, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur la réponse tardive à la motion Glauser/Losey sur le maintien durable du Haras national d'Avenches. Ce Haras national c'est la protection et la sauvegarde d'un cheval de race suisse avec lequel on est arrivé à un niveau exceptionnel, d'un cheval de sport polyvalent, en dressage, saut, concours complet dit «military», d'un cheval résistant, facile, endurant, jamais malade – désolé pour notre collègue Butty. Cette race franches-montagnes est très recherchée en Suisse et aussi à l'étranger pour améliorer par croisement d'autres races chevalines. Le Haras national d'Avenches, c'est aussi le seul en Suisse à ce niveau. C'est un employeur de plusieurs dizaines de personnes dans une région qui en a besoin et un employeur formateur, M. le Commissaire du Gouvernement. Le groupe socialiste est étonné de la lenteur de réaction du Conseil d'Etat face à cette motion. C'est un thème où il fallait réagir vite. Imaginez ce qui se serait passé si les recettes de la Confédération s'étaient transformées en déficit. Ce sont des situations où il ne faut pas traîner pour défendre rapidement les positions. Et comme le signale le Conseil d'Etat, le Haras fédéral d'Avenches est momentanément sauvé, momentanément ce n'est pas définitivement. Même avec les motions fédérales énumérées dans la réponse du Conseil d'Etat, aucune garantie n'est donnée sur une sauvegarde à long terme de cette institution. Le groupe socialiste déplore en particulier la lenteur avec laquelle la réponse à la motion Glauser/Losey a été donnée et le manque de motivation du Gouvernement dans ce dossier. Il soutiendra dans sa très grande majorité cette motion sur le maintien durable du Haras national d'Avenches. D'ailleurs, durant le délai de réponse du Conseil fédéral aux différentes interventions fédérales, plus il y aura d'ini-

tatives comme celles demandées au travers de cette motion, plus on ira vers une garantie de supprimer le caractère potestatif de l'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture. Soutenons tous cette motion qui défend une valeur, une image de notre pays.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). L'abandon de son programme de consolidation par la Confédération a permis de sauver in extrémis notre Haras national à Avenches. Les interventions innombrables dans les parlements cantonaux ainsi qu'au Parlement fédéral ont prouvé le très fort attachement de notre pays à cette institution. Malheureusement aucune garantie n'existe quant à la pérennité du Haras national dans le futur. La législation actuelle dans sa forme potestative ne le protège pas d'une future coupe budgétaire. Cette institution, unique centre national de compétence équestre chevaline est, je le rappelle, d'une importance capitale pour la race franches-montagnes. La gestion de l'élevage en général est un rôle dévolu à la Confédération. La Suisse, en signant la Convention sur la biodiversité de Rio en 1994, s'est engagée à prendre des mesures afin de maintenir ses espèces et la race indigène des Franches-Montagnes reconnue officiellement comme la seule race de chevaux indigènes. Seul le Haras national peut garantir la détention d'étalons permettant de maintenir la diversité génétique nécessaire à cette race ainsi qu'à sa sauvegarde. De plus le développement des activités liées à ce centre de compétence équestre unique en Suisse est également d'une très grande importance pour le canton de Fribourg. Celle-ci permet l'évolution d'un tissu économique en son sein profitant à notre canton. Après avoir accepté par 86 voix sans opposition et une abstention la résolution de notre collègue Elian Collaud contre la suppression du Haras d'Avenches, il est temps de faire entendre notre voix afin de garantir son avenir. A ce titre, il est primordial que le Grand Conseil fribourgeois réaffirme sa volonté de soutien au Haras. La révision de la loi sur l'agriculture débutant dans quelques jours, nous devons saisir cette opportunité pour modifier l'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture en précisant que la Confédération exploite un haras pour promouvoir l'élevage et la filière du cheval. Votre soutien à notre motion sur le maintien durable du Haras national d'Avenches serait un signal important pour le développement de la recherche et des activités équestres, économiques et agricoles aux portes de notre canton. Je vous demande de soutenir cette motion.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). J'avais prévu de ne pas reparler de ce Haras, étant l'auteur de la résolution dont vient de parler notre collègue Glauser. Toutefois, au vu des impertinentes paroles d'entrée en matière de notre collègue, je me permets tout de même de vous rappeler que dans ce Grand Conseil tout a été fait très rapidement de façon à ce que le Haras fédéral soit sauvé. Je voudrais aussi remercier le Conseil d'Etat qui, avec les autres Conseils d'Etat de la Romandie, a mis tout en œuvre pour que ce Haras soit pris en compte au niveau fédéral. Il est bien entendu que la pérennité de l'institution peut être mise en péril, c'est bien clair, mais dans notre enceinte est-ce qu'on doit

aller au-delà de dix années en ce qui concerne une institution, je n'en sais rien. Pour preuve personne ne s'est intéressé de savoir jusqu'à quand on voulait garder nos arsenaux dans nos communes respectives, alors qu'ils ont aussi généré beaucoup d'emplois. Je suis aussi d'accord avec la proposition du Conseil d'Etat de rejeter cette motion qui est devenue caduque telle que présentée ainsi. Est-ce donner un signe fort à Berne en votant cette motion, je n'en suis pas si sûr. Mais tout de même j'attends les précisions de M. le Commissaire sur ce plan-là.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir mais il faut quand même rappeler une chose, c'est que l'annonce de fermeture du Haras fédéral a suscité une levée de boucliers de la part des cantons et de nombreux Grands Conseils ou d'associations. Je suis particulièrement surpris aujourd'hui et irrité d'entendre les propos de Michel Losey. Je crois que le jour où le Haras fédéral fermera... je vous dirai aussi, M. Losey, qu'on n'a pas attendu sur vous pour intervenir, Elian Collaud et moi-même: on est parti au Haras, on a fait des propositions, on a déposé des questions écrites. Aujourd'hui vous jetez le discrédit sur le Conseil d'Etat et sur M. Corminbœuf, j'en suis surpris et irrité.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il faut peut-être rappeler dans cette enceinte que ce sont les mesures d'économie proposées par certains partis qui ont conduit le Conseil fédéral à faire un programme de consolidation qui avait tout sauf le vrai nom puisque c'était un programme simplement d'économies et surtout pas de consolidation. Si cela avait été une consolidation, eh bien on aurait maintenu le Haras fédéral. Ainsi M. le Député Losey, qui a retrouvé sa voix après l'avoir perdue, affirme que le Conseil d'Etat ne connaîtrait pas le fonctionnement des institutions fédérales. J'aimerais simplement lui dire que ce n'est pas parce que l'on écrit peu qu'on travaille peu. On a immédiatement mis sur pied un groupe de travail avec mes collègues Mermoud et Probst et on est allés avec M. Michael Gysi, qui est le directeur de l'Agroscope Liebefeld-Posieux-Haras fédéral, à l'Office fédéral de l'agriculture. On a pratiquement été en communication tous les jours jusqu'à ce qu'on ait obtenu une proposition que je vais vous décrire. Il faut rappeler que le programme de consolidation a été rédigé par le Conseil fédéral et par les secrétaires généraux et que les directeurs des offices fédéraux n'avaient pas été au courant des propositions. Ils les ont apprises en même temps que la presse. J'en ai été témoin puisque j'étais à l'Office fédéral de l'agriculture la veille et le lendemain à 8 heures on était à l'Office fédéral des transports et le directeur venait d'apprendre les mesures qui concernaient son office. Nous avons pu travailler avec la direction de l'Office fédéral de l'agriculture dans ses locaux pour non seulement refuser la suppression du Haras fédéral, mais refuser aussi sa privatisation. Nous l'avons fait avec les organisations chevalines et nous avons surtout proposé de revoir le fonctionnement du Haras fédéral par une meilleure facturation de certaines presta-

tions, notamment toutes les prestations vétérinaires qui n'étaient pas facturées à leur juste coût et nous avons aussi proposé de limiter quelque peu certaines prestations, notamment à l'étranger, ce qui fait que le budget du Haras fédéral, qui est à hauteur de 6 millions, pouvait être ramené en gros à une hauteur de 5 millions. Et même si le programme de consolidation avait été accepté, nous étions pratiquement sûrs que cette nouvelle mouture du budget du Haras fédéral allait permettre sa consolidation. Pour les travaux que nous avons faits, nous les avons faits très rapidement. Maintenant, il ne faut pas oublier qu'on a une motion qui demande une initiative cantonale. M. le Député Glauser qui m'a accompagné une fois pour défendre une cause devant une commission du Conseil des Etats a vu avec quel empressement les conseillers nous écoutaient. Heureusement que le Conseil national a repris la chose en main, c'était pour l'initiative cantonale du Parlement fribourgeois sur les importations du sud de l'Espagne et heureusement le Conseil national a accepté notre initiative qui n'était pas la seule, puisque d'autres cantons romands s'étaient joints à nous. Mais j'imagine qu'on aille maintenant à Berne défendre une initiative cantonale qui demande de modifier l'article 147 de la loi sur l'agriculture. Je ne sais pas quel accueil on va nous réserver mais nous, nous pensions qu'après avoir fait tout ce travail qui maintient ou qui consolide la pérennisation du Haras fédéral, nous avons fait notre travail et c'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous propose de ne pas accepter cette motion. Je rappelle qu'une motion c'est quand même une proposition de modification d'une loi cantonale et par une loi cantonale nous n'arriverons à rien dans ce domaine-là. Alors le Conseil d'Etat estime que cette motion est devenue sans objet puisque heureusement le Haras fédéral est sauvé, nous l'espérons pour de longues années. Nous savons mieux que personne que la moitié des collaborateurs du Haras fédéral sont fribourgeois et que c'est une source de revenus très importante pour la région. Voilà ce que je souhaitais dire aujourd'hui. On avait fait le nécessaire sans attendre la suppression du programme de consolidation et le Conseil d'Etat vous demande de ne pas accepter cette motion qui est devenue entre-deux sans objet.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 70 voix contre 12. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP),

Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Burkhalter (SE, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 5.*

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Das Dekret betrifft die Wiederwahl von drei Personen. Es handelt sich um Frau Francine Defferrard, Ersatzrichterin beim Kantonsgericht, Frau Nelly Meyer, Beisitzerin beim Bezirksgericht Sense, und Herrn Hans Krebs, Ersatzbeisitzer beim Arbeitsgericht des Broyebezirks.

Gemäss den Übergangsbestimmungen des Justizgesetzes kann diese Wiederwahl in globo durch Dekret erfolgen. Sowohl der Justizrat als auch die Justizkommission haben festgestellt, dass der Wiederwahl dieser Personen, welche ihr Amt bereits ausüben, nichts entgegensteht. Entsprechend wurden die Stellen denn auch nicht öffentlich ausgeschrieben.

Die Justizkommission beantragt, auf das Dekret einzutreten und es anzunehmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (BR, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 87.*

S'est abstenu:

Brodard V. (GL, PS/SP). *Total: 1.*

Elections judiciaires

Deux assesses-es (représentant les employeurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail

La Présidente. Nous allons procéder à l'élection de deux assesses-es représentant les employeurs à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail.

Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice proposent les candidatures suivantes: poste 1: M^{me} Viviane Collaud, poste 2: M. Jean-Jacques Marti.

J'ai un complément d'information à vous donner au sujet de M. Jean-Jacques Marti. Dans le préavis du Conseil de la magistrature, le CV de M. Jean-Jacques Marti n'est pas correct. M. Jean-Jacques Marti est diplômé en sciences économiques et il est assesseur au tribunal des prud'hommes de la Sarine.

¹ Projet de décret et préavis pp. 667ss.

Mandat M4020.10 Xavier Ganioz/Vincent Brodard/René Thomet/Bernadette Hänni/Nicolas Repond/Raoul Girard/Nicolas Rime/Pierre Mauron/Andrea Burgener Woeffray/Bernard Aebischer (sauver nos lignes régionales)¹

Retrait

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Le 20 août dernier, notre groupe déposait un mandat au nom significatif «Sauvons nos lignes régionales» – un titre pour le moins éloquent – qui renvoyait à une urgence car urgence il y avait. Pour rappel, dans son projet de programme de consolidation 2012–2013, le Conseil fédéral avait notamment prévu de relever de 32 à 100 personnes la demande minimale donnant droit à une indemnité de sa part. Ce relèvement de la demande minimale aurait touché 160 lignes de transport régional au niveau suisse, dont 14 lignes dans notre canton.

Or, à la suite du dépôt de notre mandat et grâce à l'action du Conseil d'Etat au sein de la Conférence des Directeurs des transports publics et de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil fédéral a décidé, le 9 novembre de l'année dernière, de renoncer aux coupes annoncées. Cela ne peut, en effet, que nous réjouir, d'autant plus que ces coupes ne pouvaient plus se justifier. En effet, les mesures d'économie envisagées ne permettaient plus d'assurer la desserte de base prévue par la loi fédérale et ne permettaient pas non plus de prendre suffisamment en compte les objectifs de la politique régionale, pourtant déclarée capitale par le Conseil fédéral.

Ainsi, sur la base de ce que l'on peut raisonnablement appeler une victoire, nous retirons notre mandat tout en précisant que la vigilance du parti socialiste en faveur du maintien des lignes régionales demeurera inébranlable. Cette inébranlabilité se justifie d'autant plus à la lecture d'un article récent paru dans le *Matin Dimanche*, article dans lequel nous pouvions connaître la position de M^{me} Leuthard qui annonçait les perspectives suivantes: une augmentation tarifaire de 10%, la suppression de la déduction fiscale pour les pendulaires et enfin le réexamen de la pertinence du maintien des lignes régionales.

En la matière, chers collègues, nous n'avons pas le droit d'être naïfs et nous annonçons d'ores et déjà que nous réagirons derechef en cas de nouvelles menaces!

– Cet objet est retiré et ainsi liquidé.

Motion M1105.10 Jean-Louis Romanens/Jean-Pierre Siggen (introduction d'une amnistie fiscale cantonale)²

Retrait

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Il nous aurait paru intéressant que ce Parlement débâte la question d'une amnistie fiscale. Toutefois, nous nous rendons compte que notre motion ne trouvera pas l'appui nécessaire dans ce Parlement et nous ne voulons pas être les responsables d'un débat qui n'apporterait rien. En conséquence, nous retirons notre motion.

– Cet objet est retiré et ainsi liquidé.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs)³

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Freiwilligenarbeit ist unerlässlich, ist wohl anerkannt und wird von den meisten auch gelobt. Das ist wichtig und richtig so. Ohne die vielen tausend Stunden Freiwilligenarbeit würde die Schweiz stillstehen. Sie verdient daher nicht nur Wertschätzung, sondern muss durch angemessene Steuerbefreiung belohnt werden. Meine Motion ist somit einfach und klar. Ich will die Freiwilligenarbeit bis zu einem Betrag von 10 000 Fr. honorieren. Dabei denke ich besonders an Trainer und Jugendausbilder aller Sportarten, Vorstandsmitglieder sämtlicher Vereine in Sport, Kultur und Freizeit, Dirigenten und Chorleiter, aber auch Samariter, Kinder- und Betagtenbetreuer. Nur als einziges Beispiel: Finden Sie es richtig, dass ein Chorleiter, welcher für seine immense Arbeit 3000 Fr. im Jahr bekommt, immerhin noch 2200 Fr. versteuern muss? Die Definition für Freiwilligenarbeit ist im Gegensatz zum Abzug für freiwillige Zuwendungen, wie es das Gesetz vorsieht, leicht zu handhaben: Nämlich alle, welche für unsere Gesellschaft etwas mehr leisten als andere und eine kleine Entschädigung für die unzähligen Stunden bekommen.

Ich gehe also mit dem Staatsrat nicht einig, denn ich will nicht diejenigen benachteiligen, welche keinerlei Entschädigung erhalten, sondern diejenigen belohnen, welche Freiwilligenarbeit leisten. In der heutigen Zeit ist dienen nämlich nicht mehr modern. Es gibt leider immer mehr Leute, die nur noch konsumieren, als dass sie der Gesellschaft durch Freiwilligenarbeit etwas zurückgeben.

Auf ein Postulat der Grossräte Nicolas Bürgisser und Jean-Pierre Dorand im Jahre 2005 gab der Staatsrat folgende Antwort: «Der Staatsrat anerkennt den Beitrag der Freiwilligenarbeit und betont, dass ihre Förde-

¹ Déposé et développé le 20 août 2010, *BGC* p. 1320 ss; réponse du Conseil d'Etat le 8 février 2011, *BGC* p. 722ss.

² Déposée et développée le 17 juin 2010, *BGC* p. 1057; réponse du Conseil d'Etat le 11 janvier 2011, *BGC* pp. 253 ss.

³ Déposée et développée le 9 septembre 2010, *BGC* p. 1320; réponse du Conseil d'Etat le 25 janvier 2011, *BGC* pp. 720ss.

«...rangement nécessaire est demandé au moment même où la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail est en train de travailler.» Ich frage mich also, wann wohl die Zeit gekommen sein wird, um eine längst dringliche Änderung vorzunehmen. Der Staatsrat hat es ja in der Hand, die Steuerabzüge für ehrenamtliche Nebeneinkünfte zu erhöhen.

Sogar die europäische Union hat das Jahr 2011 zum europäischen Jahr der freiwilligen Tätigkeit ausgerufen. Damit will sie die gesellschaftliche Bedeutung der Freiwilligenarbeit sichtbar machen und ruft uns auf, das freiwillige Engagement besser anzuerkennen. Ohne den Einsatz vieler Personen bei den verschiedenen Aktivitäten in den Gemeinden, wie Sport, Kultur und im Sozialbereich, würde das politische und gesellschaftliche Leben nicht mehr existieren.

Und was macht unsere Staatsrat? Er hat kein Gehör. Es liegt aber in der Verantwortung der Politik, die Freiwilligenarbeit zu fördern.

Comme je viens de le dire, avec ma motion, je ne veux pas pénaliser ceux qui ne reçoivent aucune indemnité pour leur travail bénévole, mais récompenser ceux qui exécutent un travail bénévole. Un grand merci fait du bien mais ne suffit pas; il faut plus! Je dois cependant constater que pour le Conseil d'Etat le travail bénévole ne vaut rien!

Ich bin doch sicher nicht der Einzige hier im Saale, der nur schöne Worte braucht, aber keine Taten folgen lässt. In diesem Sinne bitte ich Sie, meiner Motion zuzustimmen.

Neuhaus Othmar (*PDC/CVP, SE*). Le groupe démocrate-chrétien a étudié la motion. C'est clair, le travail bénévole est très important pour notre structure sociale, mais l'exonération telle que voulue dans la motion n'est pas possible. La définition n'est pas claire et n'est pas donnée en détail dans la motion. Le travail bénévole demeure volontaire: où commence-t-il? où finit-il? Le système fiscal actuel tient déjà compte des revenus accessoires. La proposition selon la motion pénaliserait les travailleurs bénévoles qui ne reçoivent pas d'argent pour leur engagement.

Le groupe démocrate-chrétien vous propose de rejeter cette motion.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Fraktion beantragt die Ablehnung dieser Motion.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). La motion de notre collègue et ami Ruedi Vonlanthen part d'un bon sentiment mais comme tout un chacun le sait – ou peut-être devrait le savoir – le terme «bénévole» ou «bénévolat» vient du latin *benevolus*, de *bene* qui veut dire «bien» et *vole* qui veut dire «je veux». Donc, je veux faire du bien! En d'autres termes, le bénévolat concerne quelqu'un qui s'engage à faire quelque chose sans obligation et à titre gratuit donc non rémunéré. Dès lors, compte tenu de la pertinence de l'analyse et des conclusions du Conseil d'Etat, notre groupe, à l'unanimité, es tut mir leid lieber Ruedi, ne soutiendra pas cette motion.

Elections judiciaires

Un assesseurs-e suppléant-e (représentant les employeurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail

La Présidente. Nous allons procéder à l'élection d'un assesseur suppléant représentant les employeurs à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail.

Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice proposent la candidature de M. Daniel Bürdel.

J'ai un complément d'information à donner. Dans le préavis du Conseil de la magistrature, le CV de M. Daniel Bürdel n'est pas correct. M. Daniel Bürdel est adjoint de direction à l'Union patronale du canton de Fribourg.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen

(suite)

Clément Pierre-Alain (*PS/SP, FV*). Il arrive heureusement que sur certains points de vue nous rejoignons le point de vue exprimé par notre collègue Jean-Claude Rossier. En effet, j'ai fait les mêmes recherches et ai trouvé dans le dictionnaire que le bénévole est une personne qui apporte son aide volontaire sans être rémunérée. Dans ce sens, cette motion dénature complètement la notion de bénévolat.

A partir du moment où cette définition est vérifiée, cette motion n'a aucun sens et, à l'instar des représentants des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, le groupe socialiste vous propose, partageant les mêmes arguments que le Conseil d'Etat, de la rejeter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés dans le sens des considérations du Conseil d'Etat. Je relève qu'un parti non gouvernemental trouve même que la position du Conseil d'Etat est extrêmement pertinente. Je l'en remercie. Toute la question ici est effectivement celle de savoir ce qu'est le bénévolat. Dès l'instant où un travail à caractère bénévole sur le fond est peu ou prou rémunéré, ce travail est-il encore du travail bénévole? Evidemment, dans les déclarations d'impôt ou dans la fiscalité, on n'a pas cette notion de gain accessoire pour du bénévolat puisque, par définition, le bénévolat n'est pas défrayé. Je note en passant que s'il s'agit d'un remboursement de frais, évidemment, ce n'est pas fiscalisé, on est bien d'accord. Je rappelle que le motionnaire demande que les indemnités éventuelles reçues en contrepartie d'un travail bénévole – on voit déjà ici qu'il y a contradiction – seraient à exonérer jusqu'à concurrence de 10 000 francs. Mais, évidemment, ces montants qui sont versés sont considérés comme gains accessoires. Comment faire la distinction entre un gain accessoire dû à un travail soi-disant bénévole et un gain accessoire en vertu d'un travail qui

ne serait pas bénévole? Pour toutes ces raisons, on ne peut que refuser la motion.

D'autre part, j'aimerais juste relever que le motionnaire a dit que parce que le Conseil d'Etat refuse sa motion il ne veut pas encourager le bénévolat. Moi, je suis toujours parti de l'idée que l'encouragement de certaines activités ne passe pas et ne doit pas toujours passer par la fiscalité. Il faut peut-être, si on estime que les montants que reçoivent les bénévoles sont nettement trop faibles, les augmenter. Puis, je note alors que, contrairement à ce qu'on pense, le fait de commencer à rémunérer le bénévolat, parce que finalement on l'exonérerait, c'est probablement tuer le bénévolat parce qu'on ne fera plus de bénévolat s'il n'y a pas une indemnité qui est versée! Le bénévolat doit rester du bénévolat. Et, contrairement à ce que le motionnaire dit, pour le Conseil d'Etat, non! le bénévolat ne vaut pas rien, mais la question ne peut pas se régler par le canal de la fiscalité. En d'autres termes, je vous invite à suivre notre position et à refuser cette motion.

Ordre du jour

La Présidente. Vous avez vu que ce matin deux objets ont été retirés de l'ordre du jour. Nous devons néanmoins procéder à des élections. Ce matin, il y a encore quatre élections. Je vous propose qu'on les fasse l'une après l'autre et l'on vous donnera les résultats demain. Je vous prie de rester quand même jusqu'aux alentours de 11 h. C'est aussi un peu par respect pour tous ces gens qui se mettent à disposition que ces élections puissent se dérouler dans le bon ordre.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen

Vote

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 75 voix contre 4. Il y a 7 abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR,

PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Sigger (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 7.*

Elections judiciaires

Résultats d'une partie des scrutins organisés en cours de séance

Deux assesseurs-es (représentant les employeurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 78; rentrés: 64; blancs: 5; nul: 0; valables: 59; majorité absolue: 30.

Sont élu-e-s M^{me} *Viviane Collaud*, par 59 voix, et M. *Jean-Jacques Marti*, par 58 voix.

Un-e assesseur-e (collaborateur scientifique) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 83; rentrés: 80; blancs: 3; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu M. *Cristof Bergamin*, par 77 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (collaborateur scientifique) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 12; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu M. *Chad Jorgenson*, par 76 voix.

- La séance est levée à 11 heures.

La Présidente:

Yvonne STENPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*